

<http://www.crifrance.com/actualites/l-islamophobie-poursuit-sa-hausse-448>



# L'islamophobie poursuit sa hausse en 2013, l'alerte du CFCM

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 2 février 2014

Date de parution : 2 février 2014

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

islamophobie poursuit sa triste progression en France mais celle-ci s'est ralentie en 2013 comparée aux dernières années, selon le Conseil français du culte musulman (CFCM) via l'Observatoire national contre l'islamophobie présidée par Abdallah Zekri. Les actes islamophobes ont enregistré une hausse de 11,3 % en 2013 contre 34 % en 2012 et 28 % en 2011. C'est l'augmentation « la plus faible depuis trois ans, mais hélas, même minime, cette donnée est encore trop élevée », signale le rapport annuel rendu public dimanche 26 janvier.

Ce sont ainsi 226 actes anti-musulmans qui ont été recensés auprès des services de police et de gendarmerie en 2013, comprenant 62 actions (+14 %) et 164 menaces (+10,1 %). La région la plus touchée demeure l'Ile-de-France avec 49 actes islamophobes signalés.

2013 marquée par des agressions de femmes voilées

Outre les dégradations de mosquées, les têtes de porc déposées devant les lieux de culte et l'envoi par courrier de tranches de jambon, l'agression de femmes portant le voile est « un phénomène nouveau en cette année 2013 » pour l'Observatoire national contre l'islamophobie. Les agressions de femmes musulmanes à Argenteuil (Val d'Oise), à Trappes (Yvelines) et à Reims (Marne) ont été parmi les plus marquantes de l'année passée.

« Il va de soi que ces chiffres ne reflètent pas la réalité, car nombreux sont les musulmans qui ne souhaitent pas porter plainte systématiquement lorsqu'ils sont victimes d'actes xénophobes, convaincus qu'il n'y aura aucune suite », rappelle l'instance. 29 plaintes ont d'ailleurs été déposées par l'Observatoire, « toutes classées sans suite en 2013 » par les parquets « sous prétexte que ceux qui ont commis ces infractions ou délits, ne sont pas identifiés ». Le CFCM, qui déclare ne plus porter plainte pour des courriers de menaces et d'insultes, avoue ainsi son impuissance à enrayer la montée des actes islamophobes, encouragée par la cyberhaine.